

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20191205

Dossier : A-416-18

Référence : 2019 CAF 303

**CORAM : LE JUGE NADON
LE JUGE BOIVIN
LE JUGE LOCKE**

ENTRE :

GONUL ERMIS

appellante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

Audience tenue à Montréal (Québec), le 5 décembre 2019.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 5 décembre 2019.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE BOIVIN

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20191205

Dossier : A-416-18

Référence : 2019 CAF 303

**CORAM : LE JUGE NADON
LE JUGE BOIVIN
LE JUGE LOCKE**

ENTRE :

GONUL ERMIS

appellante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 5 décembre 2019.)

LE JUGE BOIVIN

[1] Sans nous prononcer sur les remarques de la juge en chef adjointe de la Cour canadienne de l'impôt (CCI) concernant la décision Loates de notre Cour (*Loates c. Canada*, 2016 CAF 47), nous sommes d'avis qu'elle n'a commis aucune erreur susceptible de contrôle en décidant qu'il y a eu transfert de biens à l'appellante par son conjoint au sens de l'article 325 de la *Loi sur la taxe*

d'accise, L.R.C. 1985, ch. E-15. De plus, la preuve à l'appui de la contrepartie qu'aurait octroyée l'appelante à son conjoint nous apparaît nettement insuffisante.

[2] Puisque nous sommes d'accord avec les conclusions de la juge en chef adjointe de la CCI et que nous adoptons en substance son raisonnement, nous n'avons pas à ajouter à ses motifs.

[3] L'appel sera donc rejeté avec dépens.

« Richard Boivin »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-416-18

INTITULÉ : GONUL ERMIS c. SA MAJESTÉ
LA REINE

LIEU DE L'AUDIENCE : MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 5 DÉCEMBRE 2019

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE NADON
LE JUGE BOIVIN
LE JUGE LOCKE

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE BOIVIN

COMPARUTIONS :

Henri Simon POUR L'APPELANTE

Marie-Pier Lauzon-Raza POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

SIMONLEGAL, S.A. POUR L'APPELANTE
Montréal (Québec)

Nathalie G. Drouin POUR L'INTIMÉE
Sous-procureur général du Canada
Ottawa (Ontario)